

143642-2026 - Competition

France – Repair and maintenance services of military electronic systems – M26TSIM26 - Maintien en condition opérationnelle des simulateurs au profit d'unités à terre de la Marine nationale

OJ S 42/2026 02/03/2026

Contract or concession notice – standard regime

Services

1. Buyer

1.1. Buyer

Official name: MARINE/DCSSF/DSSF/TOULON

Email: dssf-toulon.charge-suivi.fct@intradef.gouv.fr

Legal type of the buyer: Central government authority

Activity of the contracting authority: Defence

2. Procedure

2.1. Procedure

Title: M26TSIM26 - Maintien en condition opérationnelle des simulateurs au profit d'unités à terre de la Marine nationale

Description: L'avis concerne la mise en place d'un accord-cadre avec un seul opérateur. Le présent avis concerne un marché de défense ou de sécurité ayant pour objet « Maintien en condition opérationnelle des simulateurs au profit d'unités à terre de la Marine nationale ». Il comporte : -une part ferme ; -une part à bons de commande conformément aux dispositions de l'article R. 2362-8 du code de la commande publique ; -une part à commandes de fournitures ou services destinée à subvenir aux éventuels aléas techniques en application des articles R. 2372-19 à R. 2372-21 du code de la commande publique. La présente publication concerne uniquement un appel à candidature. Le dossier de consultation sera envoyé ultérieurement et uniquement aux candidats admis à soumissionner. Description de la fourniture ou les prestations : -Part ferme : prestations relatives à la disponibilité et au MCO (préventif et correctif) des simulateurs, aux diagnostics initiaux d'obsolescence et aux traitements d'obsolescence identifiés. -Part barème : prestations ou fournitures sur barème préétablis, telles que l'expertise de simulateurs, des trimestres supplémentaires de MCO, la fourniture et le remplacement de composants (matériels, logiciels et périphériques). Mots descripteurs : 196 - maintenance / 274 - Prestations de services / 162 - Informatique (matériel) / 163 - Informatique (prestations de services)

Procedure identifier: 3300672d-2441-4d4a-b7f3-a0f2cb1010cc

Internal identifier: M26TSIM26

Type of procedure: Negotiated with prior publication of a call for competition / competitive with negotiation

The procedure is accelerated: no

2.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 50660000 Repair and maintenance services of military electronic systems

Additional classification (cpv): 50312000 Maintenance and repair of computer equipment, 35710000 Command, control, communication and computer systems

2.1.2. Place of performance

Country subdivision (NUTS): Var (FRL05)

Country: France

Additional information: Lieu principal d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des services : France métropolitaine : BREST, TOULON, BOUCHE DU RHONE

2.1.4. General information

Additional information: Pour les candidats établis dans l'Union européenne (hors France) : 1°) le formulaire DC1 renseigné dans son intégralité et PDifié, accessible sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> ou une lettre de candidature avec informations équivalentes ; 2°) le formulaire DC2 renseigné et PDifié, accessible sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> ou document équivalent ; 3°) tous renseignements ou documents justifiant de la nationalité du candidat conformément au 3° de l'article R. 2343-3 du code de la commande publique ; 4°) un extrait du registre pertinent ou, à défaut, un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement de l'opérateur économique, attestant de l'absence de cas d'exclusion mentionné à l'article L. 2341-1, aux 1° et 3° de l'article L. 2141-4 ainsi qu'à l'article L. 2341-3 du code de la commande publique ; Lorsque les autorités compétentes du pays d'origine ou d'établissement du candidat ne délivrent pas les documents justificatifs et moyens de preuve mentionnés aux articles R. 2143-7 à R. 2143-9 et à l'article R. 2343-8 du code de la commande publique, ou lorsque ceux-ci ne mentionnent pas tous les motifs d'exclusion de la procédure de passation, ils peuvent être remplacés par une déclaration sous serment ou, dans les pays où un tel serment n'est pas prévu, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays d'origine ou d'établissement du candidat. 5°) Lorsque le candidat est en redressement judiciaire ou procédure équivalente régie par le droit étranger, il produit la copie du ou des jugements prononcés conformément à l'article R. 2343-9 du code de la commande publique. 6°) un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionnée à l'article L. 2341-2 du code de la commande publique ; 7°) un document mentionnant leur numéro individuel d'identification attribué en application de l'article 286 ter du code général des impôts ou, si le candidat n'est pas tenu d'avoir un tel numéro, un document mentionnant son identité et son adresse ou, le cas échéant, les coordonnées de son représentant fiscal ponctuel en France ; 8°) un document attestant de la régularité de leur situation sociale au regard du règlement (CE) n° 883/2004 du 29 avril 2004 ou d'une convention internationale de sécurité sociale et, lorsque la législation du pays de domiciliation le prévoit, un document émanant de l'organisme gérant le régime social obligatoire et mentionnant qu'ils sont à jour de leurs déclarations sociales et du paiement des cotisations afférentes, ou un document équivalent ou, à défaut, une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 du code de la sécurité sociale ; 9°) une liste nominative des salariés étrangers employés, s'ils sont soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L5221-2 du code du travail, précisant pour chacun d'entre eux : date d'embauche, nationalité, type et numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail (article D 8254-4 du code du travail). Ouverture de la procédure aux pays tiers à l'Union européenne et à l'espace économique européen : Sans objet Sous-traitance : Les sous-traitants (ici, « sous-traitant » s'entend comme l'opérateur économique avec lequel le titulaire du marché conclut, aux fins de la réalisation d'une partie de celui-ci, un contrat de sous-traitance dit « sous-traité », au sens de l'article L 2193-2 du code de la commande publique)

seront soumis à l'acceptation de la personne publique et pourront être rejetés en vertu des dispositions des articles L.2393-8,R. 2393-21 et R. 2393-22 du code de la commande publique. Le sous-traitant sera rejeté s'il fait l'objet de l'une des interdictions de soumissionner énumérées aux articles L. 2341-1 à L. 2341-5 du code de la commande publique ou s'il ne présente pas les capacités telles que celles exigées des candidats au marché public principal et qui sont objectivement rendues nécessaires par l'objet du sous-traité et la nature des prestations à réaliser. Ces capacités peuvent s'apprécier notamment au regard de la sécurité des informations, de la sécurité des approvisionnements, de l'aptitude à exécuter le marché public, etc. Mise à disposition des documents de la consultation L'attention du candidat est appelée sur le fait qu'en cours de consultation, tous les renseignements seront dématérialisés sur la PLate-forme des AChats de l'État (PLACe), accessible depuis www.marches-publics.gouv.fr ou depuis le portail www.achats.defense.gouv.fr Le candidat doit s'inscrire en utilisant une adresse électronique valide. Cette adresse est la seule voie de transmission au candidat des éventuelles modifications du dossier ou des informations complémentaires survenant en cours de procédure. Il appartient donc au candidat de relever son courrier électronique régulièrement et de s'assurer que l'adresse des échanges avec la PLACE 'nepasrepondre-prod@marches-publics.gouv.fr' est accessible ou mise sur liste blanche pour passer les filtres des serveurs proxy en place dans son entreprise. Le candidat doit prendre ses dispositions pour permettre le traitement des correspondances avec le service dans un délai compatible avec la procédure. À cet effet, il est invité à communiquer plusieurs adresses mails en l'absence de boîte fonctionnelle de l'entreprise. Dans tous les cas, l'administration ne saurait être tenue responsable de la non réception des éléments transmis en cours de consultation.

Modalités de transmission des candidatures Le pouvoir adjudicateur impose la signature des documents au stade des offres. Le principe retenu est la transmission des candidatures et des offres par voie électronique. L'administration impose le mode de transmission électronique pour l'ensemble de la consultation. Pour chaque étape de la procédure, les candidats et soumissionnaires appliquent le même mode de transmission à l'ensemble des documents qu'ils transmettent à l'acheteur (article R. 2332-11 du code de la commande publique). Tout pli reçu après la date limite de dépôt ne sera pas admis. Plis par voie électronique : Le dépôt des réponses électroniques s'effectue sur la plateforme des achats de l'État accessible depuis www.marches-publics.gouv.fr. Les modalités d'inscription des candidats et de dépôt des plis sont explicitées sur la plateforme des achats de l'État. En cas de difficultés, une assistance téléphonique ainsi qu'un courriel sont à la disposition des entreprises. Dans la rubrique aide un guide utilisateur entreprise est disponible et répond aux interrogations des opérateurs. Pour ce mode de transmission, l'attention des candidats est attirée sur les points suivants : -

Certificat numérique Les documents transmis par voie électronique sont signés numériquement avec un certificat numérique conforme aux dispositions en vigueur relatives à la signature électronique dans les marchés publics. Attention, la délivrance du certificat est soumise à un délai. Si le candidat n'utilise pas l'outil de signature proposé par la plateforme des achats de l'État, il fournira gratuitement la procédure permettant la vérification de la validité de la signature. - Copie de sauvegarde Les opérateurs ont la possibilité de remettre une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou sur support papier dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres électroniques. Le pli scellé doit impérativement et de manière lisible comporter la mention « copie de sauvegarde ». Il doit être transmis par voie postale à l'adresse figurant au point 1.1 de l'avis. - Format Les documents transmis doivent être compressés. L'administration doit pouvoir lire et imprimer les fichiers reçus. A cet effet, il est recommandé d'utiliser la version 2010 du pack office ou des versions compatibles avec celle-ci, tous compatibles PC. Le cas échéant, le candidat consultera l'administration pour s'assurer de la possibilité d'utiliser d'autres formats. Langue Conformément à l'article R. 2343-19 du code de la commande publique, les documents remis

à l'appui des candidatures dans une autre langue que la langue française doivent être accompagnés d'une traduction en français conforme à l'original. En cas de contradiction entre les deux documents, la version en langue française fait seule foi.

Legal basis:

Directive 2009/81/EC

2.1.6. Grounds for exclusion

Sources of grounds for exclusion: Notice

Breaching of obligations set under purely national exclusion grounds:

5. Lot

5.1. Lot: LOT-0001

Title: M26TSIM26 - Maintien en condition opérationnelle des simulateurs au profit d'unités à terre de la Marine nationale

Description: Le présent marché a pour objet « Maintien en condition opérationnelle des simulateurs au profit d'unités à terre de la Marine nationale ». Pour la part ferme, le MCO s'effectuera sur un parc constitué de 50 simulateurs maximum situés en France métropolitaine sur la durée de l'accord-cadre. Les simulateurs permettent l'entraînement des marins notamment sur la navigation, les manœuvres, la défense, la guerre électronique, l'armement (torpilles, tourelles), le déminage et la conduite d'opérations diverses. Le marché prévoit une part ferme et une part à bons de commande : le montant maximum de la part à bons de commandes est de 3 millions d'€.

Internal identifier: M26TSIM26

5.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 50660000 Repair and maintenance services of military electronic systems

Additional classification (cpv): 50312000 Maintenance and repair of computer equipment, 35710000 Command, control, communication and computer systems

5.1.2. Place of performance

Country subdivision (NUTS): Var (FRL05)

Country: France

Additional information: Lieu principal d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des services : France métropolitaine : BREST, TOULON, BOUCHE DU RHONE

5.1.3. Estimated duration

Duration: 60 Months

5.1.4. Renewal

Maximum renewals: 0

5.1.6. General information

Reserved participation:

Participation is not reserved.

Additional information: -Information sur la sous-traitance (le cas échéant) : articles L. 2393-1 et R. 2351-17 du code de la commande publique Le terme « sous-traitant » s'entend comme l'opérateur économique avec lequel le titulaire du marché conclut, aux fins de la réalisation d'une partie de celui-ci, un contrat de sous-traitance au sens de l'article L. 2193-2 du code de la commande publique. Le soumissionnaire doit indiquer dans son offre toute partie du marché

qu'il envisage de sous-traiter à des tiers et tout sous-traitant proposé ainsi que l'objet des contrats de sous-traitance pour lesquels ces derniers ont été proposés (le cas échéant). Le soumissionnaire doit indiquer tout changement survenu en ce qui concerne les sous-traitants au cours de l'exécution du contrat (le cas échéant). -Division en lots : NON -Des variantes seront prises en considération : NON -Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : NON -Autres conditions particulières auxquelles est soumise l'exécution du marché, notamment eu égard à la sûreté de la fourniture des prestations et à la sécurité de l'information Documents et informations demandés dans le cadre de la protection du secret demandés à des fins de recevabilité conformément aux articles R. 2343-4 à R. 2343-6, R. 2343-13 et R2351-14 du code de la commande publique. Pour les marchés sensibles (MS), conformément aux dispositions de l'Instruction générale interministérielle 1300 sur la protection du secret de la défense nationale (dite « IGI » dans la suite du texte) et de l'Instruction ministérielle 900 relative à la protection du secret et des informations diffusion restreinte et sensibles (dite « IM » dans la suite du texte), l'exécution du marché relève des contrats sensibles. Ainsi : -les personnes morales admises à soumissionner pourront faire l'objet d'une enquête administrative pour le renseignement et la sûreté dans les conditions prévues à la fiche 3.9 de l'IM; - pour les personnels (notamment du titulaire, d'un sous-traitant ou tout autre opérateur économique) devant effectivement exécuter les prestations doivent faire l'objet d'une enquête administrative de sécurité préalablement au début d'exécution des prestations du marché et d'une autorisation administrative délivrée pour chaque exécutant par l'officier de sécurité responsable de la zone. De même, chaque personne physique devant intervenir devra au préalable fournir à l'administration une déclaration individuelle attestant notamment qu'elle a pris connaissance des dispositions des articles 413-9 à 413-12 du code pénal. -Information relative à la profession : La prestation n'est pas réservée à une profession particulière. - Membres du personnel responsables de l'exécution du service : Les personnes morales ne sont pas tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation. -Cautionnement et garanties exigés (le cas échéant) : Conformément aux articles L. 2391-7 et R. 2391-21 à R. 2391-24 du code de la commande publique, le marché peut prévoir une retenue de garantie.

5.1.9. Selection criteria

Sources of selection criteria: Notice

Criterion: Enrolment in a trade register

Description of selection criterion: Situation propre Les documents demandés peuvent être regroupés dans les formulaires téléchargeables sur le site <https://www.economie.gouv.fr/cedef/formulaires-marches-publics> dans la rubrique « formulaires ». Critères relatifs à la situation personnelle d'opérateurs économiques (susceptibles d'entraîner leur exclusion), y compris exigences relatives à leur inscription à un registre professionnel ou du commerce.

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : Le candidat (ou le groupement) devra produire le formulaire DC1 dans son intégralité PDfifié, accessible sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> ou une lettre de candidature avec informations équivalentes et une déclaration sur l'honneur justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 du code de la commande publique. Le candidat devra produire un formulaire DC 2 PDfifié, accessible sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> ou document équivalent. Si le candidat en redressement judiciaire, produire la copie du ou des jugement(s) prononcé(s) à cet effet, ou procédure étrangère équivalente conformément à l'article R. 2343-9 du code de la commande publique. Le numéro unique d'identification permettant à l'acheteur d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique mentionné au 1° de l'article R. 2343-14 du code de la commande publique. Tous

renseignements ou documents justifiant de la nationalité du candidat conformément au 3° de l'article R. 2343-3 du code de la commande publique. Une attestation fiscale justifiant de la régularité fiscale. Une attestation de vigilance délivrée par l'organisme de recouvrement des contributions et cotisations sociales. Pour les candidats dans l'Union européenne (hors France) : se rapporter à la rubrique V.3 renseignements complémentaires. Les candidatures n'ayant pas été écartées sont examinées au regard des conditions fixées par les articles R. 2342-4 à R. 2342-6 du code de la commande publique. Critères relatifs à la situation personnelle de sous-traitants (susceptibles d'entraîner leur rejet) y compris y compris exigences relatives à leur inscription à un registre professionnel ou du commerce. Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : Tout sous-traitant au sens de la loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance doit être soumis à l'acceptation de l'acheteur. Pour cela le candidat transmet le formulaire DC 4 dans sa dernière version accessible sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat> ou une déclaration mentionnant les informations prévues à l'article R. 2393-25 du code de la commande publique et une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner conformément au 6° de l'article R. 2393-25 du code de la commande publique. Le numéro unique d'identification permettant à l'acheteur d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique mentionné au 1° de l'article R. 2343-14 du code de la commande publique. Tous renseignements ou documents justifiant de la nationalité du sous-traitant conformément au 3° de l'article R. 2343-3 du code de la commande publique.

Criterion: Average yearly turnover

Description of selection criterion: Capacité économique et financière Critères relatifs à la situation économique et financière d'opérateurs économiques (susceptibles d'entraîner leur exclusion). Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles. Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les références demandées par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur. Critères relatifs à la situation économique et financière de sous-traitants (susceptibles d'entraîner leur rejet) (le cas échéant) Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

Criterion: Average yearly manpower

Description of selection criterion: Capacité technique et professionnelle Critère relatifs à la capacité technique et / ou professionnelle d'opérateurs économiques (susceptibles d'entraîner leur exclusion) Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : Liste des travaux exécutés et/ou des principales livraisons réalisées et/ou des principaux services l'entretien et/ou le traitement d'obsolescence de simulateur effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire (public ou privé). La preuve des livraisons et de l'exécution des prestations de service les plus importantes est apportée par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années. En

cas d'ouverture aux pays tiers de l'UE : se rapporter à la rubrique renseignements complémentaires. Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les références demandées par l'acheteur, il est autorisé à prouver ses capacités techniques ou professionnelles par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur. Si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché public. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié. Critère relatifs à la capacité technique et / ou professionnelle des sous-traitants (susceptibles d'entraîner leur exclusion) Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : Présentation d'une liste des travaux exécutés et/ou des principales livraisons réalisées et/ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant notamment la nature du projet, le montant, la date et le destinataire (public ou privé) La preuve des livraisons et de l'exécution des prestations de service est apportée par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du sous-traitant.

5.1.10. Award criteria

Description of the method to be used if weighting cannot be expressed by criteria: L'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges, dans l'invitation à soumissionner ou à négocier, ou dans le document descriptif.

5.1.12. Terms of procurement

Terms of submission:

Obligatory indication of subcontracting: The share of the contract that the tenderer intends to subcontract

Languages in which tenders or requests to participate may be submitted: French

Variants: Not allowed

Deadline for receipt of requests to participate: 30/03/2026 16:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Terms of contract:

The execution of the contract must be performed within the framework of sheltered employment programmes: No

Conditions relating to the performance of the contract: Les conditions relatives à l'exécution du contrat seront fournies dans le règlement de la consultation.

Legal form that must be taken by a group of tenderers that is awarded a contract: Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché (le cas échéant) : Les candidats doivent indiquer dans leur dossier de candidature s'ils se présentent en tant que candidat individuel ou en tant que groupement d'opérateurs économiques. En application de l'article R. 2342-12 du code de la commande publique, un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public. De plus, le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter une offre en agissant à la fois : -en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; -en qualité de membres de plusieurs groupements. En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles. La constitution d'un groupement et la modification d'un groupement sont acceptées entre la remise des candidatures et la remise des offres initiales si tous les membres du groupement ont été autorisés à présenter une offre ou à y participer, au moins en tant que sous-contractant accepté dans la phase de candidature, et le groupement modifié ou nouvellement constitué doit respecter les exigences relatives aux capacités professionnelles, techniques et financières des candidats.

Financial arrangement: Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Les règlements s'effectuent par virement avec délai de paiement à 30 jours maximum conformément aux dispositions des articles L. 2392-10 et R. 2392-10 du code de la commande publique. Le financement est assuré exclusivement par les ressources budgétaires de l'État. La monnaie de compte est l'euro.

Subcontracting:

The contractor must indicate any change of subcontractors during the execution of the contract.

5.1.15. Techniques

Framework agreement:

Framework agreement, with reopening of competition

5.1.16. Further information, mediation and review

Mediation organisation: Tribunal administratif de Toulon

Review organisation: Tribunal administratif de Toulon

Information about review deadlines: La procédure peut faire l'objet : - d'un recours en référé précontractuel avant la signature du marché, en application des articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administrative ; - d'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administrative, pouvant être exercé conformément aux termes de l'article R. 551-7 du Code de Justice Administrative, au plus tard le 31ème jour suivant la publication de l'avis d'attribution du marché ; - d'un recours en contestation de la validité du contrat, dans les deux mois qui suivent la publication de l'avis d'attribution du marché.

Organisation providing additional information about the procurement procedure: MARINE /DCSSF/DSSF/TOULON

Organisation providing more information on the review procedures: Tribunal administratif de Toulon

Organisation receiving requests to participate: MARINE/DCSSF/DSSF/TOULON

Organisation processing tenders: MARINE/DCSSF/DSSF/TOULON

8. Organisations

8.1. ORG-0001

Official name: MARINE/DCSSF/DSSF/TOULON

Registration number: 15000106300018

Department: VAR

Postal address: BCRM de Toulon – DSSF Toulon – SDFC/DEJ-PASSATION - BP 25

Town: Toulon cedex9

Postcode: 83800

Country subdivision (NUTS): Var (FRL05)

Country: France

Contact point: BCRM de Toulon – DSSF Toulon – SDFC/DEJ-PASSATION - BP 25

Email: dssf-toulon.charge-suivi.fct@intradef.gouv.fr

Telephone: +33 422436039

Internet address: <https://www.marchespublics.gouv.fr>

Information exchange endpoint (URL): <https://www.marchespublics.gouv.fr>

Buyer profile: <https://www.marchespublics.gouv.fr>

Roles of this organisation:

Buyer

Organisation providing additional information about the procurement procedure

Organisation receiving requests to participate
Organisation processing tenders

8.1. ORG-0002

Official name: Tribunal administratif de Toulon
Department: VAR
Postal address: 5 rue Jean Racine CS 40510
Town: Toulon cedex9
Postcode: 83041
Country subdivision (NUTS): Var (FRL05)
Country: France
Contact point: Tribunal administratif de Toulon
Email: greffe.ta-toulon@juradm.fr
Telephone: +33 494427930
Fax: +33 494427989
Internet address: www.justice.gouv.fr

Roles of this organisation:

Review organisation
Organisation providing more information on the review procedures
Mediation organisation

8.1. ORG-0000

Official name: Publications Office of the European Union
Registration number: PUBL
Town: Luxembourg
Postcode: 2417
Country subdivision (NUTS): Luxembourg (LU000)
Country: Luxembourg
Email: ted@publications.europa.eu
Telephone: +352 29291
Internet address: <https://op.europa.eu>

Roles of this organisation:

TED eSender

Notice information

Notice identifier/version: 89f67e2c-8db0-4580-8af8-325b426dd183 - 01
Form type: Competition
Notice type: Contract or concession notice – standard regime
Notice subtype: 18
Notice dispatch date: 27/02/2026 12:53:51 (UTC+00:00) Western European Time, GMT
Languages in which this notice is officially available: French
Notice publication number: 143642-2026
OJ S issue number: 42/2026
Publication date: 02/03/2026